

Liste des groupes de travail intersessions 2020-2021
établis par le Comité pour les plantes

Identification des bois et autres produits du bois	2
Espèces d'arbres produisant du bois de rose	3
Espèces d'arbres africaines	4
Espèces d'arbres néotropicales	5
Commerce des plantes médicinales et aromatiques.....	6
Matériels d'identification (groupe de travail conjoint avec le Comité pour les animaux).....	7

Identification des bois et autres produits du bois

Composition : (22 membres et Parties ; 8 observateurs)

- Coprésidents : Rosemarie Gnam* (représentante pour l'Amérique du Nord), César Augusto Beltetón Chacón (représentant pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), et Yan Zeng (représentante suppléante pour l'Asie) ;
- Membres : Ali Mahamane (représentante pour l'Afrique) et Damian Wrigley (représentante pour l'Océanie) ;
- Parties : Allemagne, Argentine, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Pérou, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et
- Observateurs : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), Environmental Investigation Agency USA, Forest Based Solutions, Forest Trends, Species Survival Network (SSN), TRAFFIC et World Resources Institute.

Mandat :

- a) examiner les progrès rapportés par le Secrétariat dans le document PC25 Doc. 19 sur la mise en œuvre des décisions 18.140 à 18.143 et 16.58 (Rev. CoP18), et toute autre documentation pertinente produite par le Secrétariat ou publiée sur le site web de la CITES ;
- b) identifier les lacunes et complémentarités dans les divers outils et sources de connaissances en matière d'identification des bois, tels que les guides d'identification et clés de détermination de terrain existants, et déterminer leur disponibilité et leur utilité ;
- c) élaborer des modèles normalisés pour le relevé d'informations et d'autres outils pouvant être utilisés par les Parties afin de faciliter le partage d'informations sur le contenu et l'état des collections d'échantillons de bois, et les échanges avec des instituts de recherche, les agences de lutte contre la fraude et d'autres organismes ;
- d) aider les Parties à recenser les laboratoires à même d'identifier les bois et produits du bois, et à renforcer les capacités d'analyse et de criminalistique pour l'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES et présentes dans le commerce ;
- e) définir des méthodes propres à stimuler l'échange entre les Parties des meilleures pratiques en matière de technologies d'identification des bois aux niveaux mondial, régional et national ; et
- f) préparer une mise à jour des progrès de mise en œuvre de la décision 18.140 pour le Comité permanent et des projets de recommandations pour la CoP19, le cas échéant, pour examen à la prochaine session du Comité pour les plantes.

* Coordinatrice principale

Espèces d'arbres produisant du bois de rose

Composition : (19 membres et Parties ; 14 observateurs)

- Coprésidents : César Augusto Beltetón Chacón* (représentant pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), Ursula Moser (représentante pour l'Europe), and Yan Zeng (représentante suppléante pour l'Asie) ;
- Membres : Hesiquio Benitez Díaz (représentante suppléante pour l'Amérique du Nord) et Damian Wrigley (représentante pour l'Océanie) ;
- Parties : Allemagne, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Géorgie, Inde, Indonésie, Mexique, Namibie, République de Corée, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union européenne ; et
- Observateurs : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Center for International Environmental Law (CIEL), Chambre Syndicale de la Façture Instrumentale (CSFI), Environmental Investigation Agency USA, Forest Based Solutions, Forest Trends, International Association of Violin and Bow Makers, League of American Orchestras, Species Survival Network, Taylor Guitars, TRAFFIC, World Resources Institute et World Wildlife Fund.

Mandat :

- a) examiner les progrès décrits dans le document PC25 Doc. 26.1, les réponses à la notification aux Parties n° 2020/032 figurant dans le document d'information PC25 Inf. 6, ainsi que la compilation et l'analyse des réponses aux paragraphes 8 à 11 du document PC25 Doc. 26.1 ;
- b) examiner les conclusions et recommandations contenues dans le document PC25 Doc. 26.2 *Commerce international des espèces de bois de rose Pterocarpus africaines* ;
- c) faire des recommandations en préparation de l'étude et de l'atelier international mentionnés dans la décision 18.234, notamment en faisant de ce dernier une composante du 2^e atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable, conformément à la décision 18.134, *Avis de commerce non préjudiciable* ;
- d) si des ressources externes deviennent disponibles pour entreprendre l'étude et organiser l'atelier international, examiner l'étude finale et les résultats de l'atelier dès qu'ils seront disponibles, et rédiger des recommandations conformément au paragraphe b) de la décision 18.236 ; et
- e) faire rapport sur les résultats de ses travaux au Comité pour les plantes lors de sa prochaine session, y compris sur les projets de recommandations au Comité permanent et à la 19^e session de la Conférence des Parties, le cas échéant.

* Coordinateur principal

Espèces d'arbres africaines

Composition : (15 membres et Parties ; 11 observateurs)

Coprésidents : Ali Mahamane* (représentant pour l'Afrique), Beatrice Khayota (représentante suppléante pour l'Afrique), et Daniel Wolf (représentant suppléant pour l'Europe) ;

Parties : Allemagne, Cameroun, Chine, Congo, Etats-Unis d'Amérique, Madagascar, Namibie, Ouganda Pays-Bas, République démocratique du Congo, Singapour et Union européenne ; et

Observateurs : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Center for International Environmental Law (CIEL), Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), Environmental Investigation Agency USA, Forest Based Solutions, Forest Trends, League of American Orchestrans, Taylor Guitars, TRAFFIC et World Wildlife Fund.

Mandat :

- a) travailler essentiellement par voie électronique ;
- b) s'efforcer de faciliter la diffusion et l'échange de données d'expérience entre les États de l'aire de répartition, les pays d'importation et d'autres parties prenantes sur l'utilisation et la gestion durables des espèces d'arbres africaines inscrites aux annexes de la CITES ;
- c) examiner la vue d'ensemble des espèces d'arbres africaines présentée dans l'annexe du document PC25 Doc. 28 ;
- d) examiner les recommandations du Secrétariat sur *Prunus africana*, contenues dans le document PC25 Doc. 27, et rédiger un rapport sur la mise en œuvre de la décision 18.260, paragraphe a) ;
- e) s'efforcer de déterminer les lacunes et les faiblesses dans la capacité des États de l'aire de répartition des espèces d'arbres africaines à appliquer efficacement la Convention à ces espèces ;
- f) étudier si les procédures actuellement employées par les États pour élaborer des quotas d'exportation annuels correspondent bien à celles recommandées par la CITES et formuler des recommandations pour favoriser leur mise en adéquation ;
- g) étudier les facteurs de conversion utilisés pour les différents produits (par exemple, grumes, bois sciés ou écorce) et formuler des recommandations pour améliorer les procédures en la matière ;
- h) s'efforcer de recenser d'autres espèces d'arbres africaines pouvant bénéficier d'une inscription aux annexes de la CITES ;
- i) porter à l'attention du Comité pour les plantes toute question liée à l'application et au respect des inscriptions d'espèces d'arbres africaines aux annexes de la CITES ; et
- j) communiquer ses conclusions et recommandations à la session suivante du Comité pour les plantes.

* Coordinateur principal

Espèces d'arbres néotropicales

Composition : (12 membres et Parties ; 10 observateurs)

- Coprésidents : Fabiola Rocío Núñez Neyra (représentante pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), César Augusto Beltetón Chacón* (représentant pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes), et Paulo J.L. Carmo (représentant pour l'Europe) ;
- Membres : Hesiquio Benitez Díaz (représentante suppléante pour l'Amérique du Nord) ;
- Parties : Argentine, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Pays-Bas et Pérou ; et
- Observateurs : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Center for International Environmental Law (CIEL), Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), Forest Based Solutions, Forest Trends, League of American Orchestras, Species Survival Network, Taylor Guitars et World Wildlife Fund.

Mandat :

- a) décider d'une liste prioritaire d'espèces d'arbres néotropicales inscrites aux annexes CITES et décider des activités associées qui contribueront le plus à l'application des mandats énoncés dans les résolutions relatives aux espèces d'arbres néotropicales et qui s'adressent au Comité pour les plantes, en tenant compte de la vue d'ensemble des espèces d'arbres néotropicales figurant dans l'annexe du document PC25 Doc. 29;
- b) en dressant la liste prioritaire dont il est question dans le paragraphe a) ci-dessus, accorder une attention spéciale aux inscriptions d'espèces d'arbres néotropicales ayant pris effet depuis la 16^e session de la Conférence des Parties ; aux espèces d'arbres néotropicales faisant actuellement l'objet de l'étude du commerce important (ou d'autres mécanismes de respect de la Convention) ; ainsi qu'à celles qui posent notablement des difficultés d'application, en particulier pour des questions relatives à la formulation d'avis de commerce non préjudiciable et à l'identification de spécimens dans le commerce ;
- c) promouvoir l'échange d'expériences, d'informations et de compétences entre les pays sur les espèces d'arbres néotropicales prioritaires ;
- d) rendre compte des progrès accomplis dans la gestion, la conservation et le commerce des espèces d'arbres néotropicales prioritaires, ainsi que des enseignements tirés, y compris la réalisation d'études sur leur état ; mettre en place des systèmes de traçabilité et de suivi des responsabilités qui renforcent la transparence et le commerce durable des espèces d'arbres ; et concevoir des matériels d'identification et de formation sur les différentes méthodes existantes, particulièrement celles qui peuvent être utilisées facilement par les autorités ; et
- e) rendre compte des résultats de ses travaux au Comité pour les plantes à sa prochaine session, y compris des projets de recommandations à la 19^e session de la Conférence des Parties, le cas échéant.

* *Coordinateur principal*

Commerce des plantes médicinales et aromatiques

Composition : (26 membres et Parties ; 6 observateurs)

Coprésidents : Byoung Yoon Lee* (représentant pour l'Asie), Yan Zeng (représentante suppléante pour l'Asie), et Daniel Wolf (représentant suppléant pour l'Europe) ;

Membres : Ali Mahamane (représentante pour l'Afrique), Ursula Moser (représentante pour l'Europe) et Rosemarie Gnam (représentante pour l'Amérique du Nord) ;

Parties : Allemagne, Argentine, Autriche, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Singapour, et Thaïlande ; et

Observateurs : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), Association of Midwest Fish and Wildlife Agencies. Forest Trends, Species Survival Network, TRAFFIC et World Wildlife Fund.

Mandat :

- a) examiner le rapport du Secrétariat sur les progrès de la mise en œuvre de la décision 18.300, qui figure dans le document PC25 Doc. 30 et ses annexes ;
- b) conformément à la décision 18.302, tenir compte du document d'information CoP18 Inf. 11 ;
- c) rédiger des recommandations pour rapport au Comité permanent ou à la 19^e session de la Conférence des Parties ; et
- d) communiquer ses conclusions et recommandations au Comité pour les plantes, pour examen à sa session suivante.

* *Coordinateur principal*

Matériels d'identification (groupe de travail conjoint avec le Comité pour les animaux)

Composition : (20 membres et Parties ; 11 observateurs)

Coprésidents : Hugh Robertson* (représentant du AC pour l'Océanie) ; Rosemarie Gnam* (représentante du PC pour l'Amérique du Nord), Yan Zeng (représentante suppléante du PC pour l'Asie), et Aurélie Flore Koumba Pambo (présidente du PC) ;

Parties : Arabie saoudite, Argentine, Botswana, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Singapour ; et

Observateurs : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Born Free USA, Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), Forest Based Solutions, German Society of Herpetology (DGHT), Humane Society International (HSI), International Fund for Animal Welfare (IFAW), League of American Orchestras, TRAFFIC et Wildlife Conservation Society (WCS).

Mandat :

- a) examiner certains matériels d'identification, y compris le matériel compilé conformément au paragraphe a) de la décision 18.136, et évaluer la nécessité de les réviser et de les améliorer, compte tenu des matériels qui sont en cours d'élaboration ou ont déjà été élaborés par les Parties et des matériels demandés dans les décisions ou les résolutions ;
- b) examiner la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), *Manuel d'identification*, en tenant compte des propositions du Secrétariat aux paragraphes 6 et 7 du document AC31 Doc. 15/PC25 Doc. 18, et des examens décrits aux paragraphes a) et c) de la décision 18.137 ;
- c) examiner les possibilités d'améliorer l'exactitude et la disponibilité des matériels d'identification des espèces inscrites à la CITES ; et
- d) faire rapport sur les progrès de ces activités aux prochaines sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

* Coordinateurs principaux